



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 DÉCEMBRE 2003

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Hausse des taxes provinciales sur le tabac : **Un pas dans la bonne direction selon les groupes de santé**

Montréal, le jeudi 4 décembre 2003—La hausse des taxes provinciales sur le tabac de **2.50 \$** la cartouche, annoncée aujourd'hui par le **ministre des Finances, monsieur Yves Séguin**, constitue un pas dans la bonne direction, mais n'est qu'un début selon la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

« *Nous sommes contents de voir que le nouveau **ministre des Finances, monsieur Yves Séguin**, a compris l'importance de l'augmentation des taxes sur le tabac, que ces taxes ne sont pas comme les autres. Nous le félicitons pour cette augmentation et pour avoir reconnu la sagesse d'investir ces revenus dans la santé publique.* » dit **Louis Gauvin, prote-parole de la Coalition**. En termes d'impacts sur le tabagisme, cette augmentation sauvera la vie de plus de **6000 personnes**¹ (qui arrêteront de fumer ou qui ne commenceront pas) et rapportera plus de **100 millions \$** en revenus supplémentaires annuels dans les coffres du Québec².

Pour la Coalition, il est important que le ministre des Finances consacre l'essentiel de ces nouveaux revenus à la lutte au tabac. « *Le Québec connaît une baisse rapide du taux de tabagisme. Les résultats obtenus - par la conjugaison des mesures législatives et réglementaires, le paiement de l'aide à la cessation et les campagnes soutenues de promotion de la santé réalisées par des organismes de toutes les régions du Québec - sont parmi les meilleurs au monde. Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour éradiquer cette épidémie mortelle mais nous sommes sur une lancée qu'il ne faudrait pas compromettre en n'accordant pas les sommes requises pour diminuer la mortalité due au tabac* » affirme Louis Gauvin.

Malgré leur satisfaction de voir le gouvernement agir, les groupes qualifient l'augmentation de « modeste » compte tenu du fait que 70 organismes de santé québécois ont récemment demandé une hausse minimum de **10 \$** la cartouche (voir communiqué de presse et rapport conjoint au <http://www.cqct.qc.ca/nouveautes/nouveautes.asp>). De plus, ils spécifient que les taxes provenant de la vente du tabac devraient avant tout être investies dans la prévention du tabagisme. [Une augmentation des taxes provinciales de **10 \$** la cartouche résulterait en **25 000 décès** de moins dus au tabagisme et rapporterait **400 millions \$** en revenus supplémentaires annuels au **Gouvernement du Québec**.]

¹ Fondation pour la lutte contre le tabac (Ottawa), Décembre 2003.

² Fondation pour la lutte contre le tabac (Ottawa), Décembre 2003.

« Au lieu de s'aligner sur le prix le plus bas au Canada, pourquoi le Québec ne peut-il pas s'aligner sur les prix les plus élevés, ou du moins sur la moyenne canadienne ? Ne pouvons-nous pas être aussi résolu que les provinces de l'Ouest à combattre le tabagisme chez les jeunes ? Et pourquoi faut-il toujours attendre l'Ontario ? Par le biais d'une hausse substantielle des taxes, le gouvernement pourrait sauver bien plus de vies et investir beaucoup plus d'argent dans le système de santé.

« Nous comprenons que c'est la première hausse d'une taxe pour le nouveau ministre des Finances, et qu'il a procédé dans le cadre d'un gouvernement dont la plate-forme électorale inclut la réduction du fardeau des taxes sur la population. Nous profitons donc de cette opportunité pour demander une rencontre avec le ministre pour lui faire valoir tous les bénéfices reliés aux hausses des taxes sur les cigarettes : la diminution du tabagisme chez les jeunes, la réduction de la morbidité due au tabagisme, la réduction des coûts au système de santé, l'augmentation des revenus gouvernementaux, etc. Nous espérons ainsi le convaincre d'accroître l'aide à lutte au tabac, de garantir le maintien des programmes d'aide à la cessation et de procéder à une augmentation significative des taxes sur le tabac d'ici quelques mois afin, entre autres, d'investir plus d'argent dans la prévention en matière de santé »

La taxe provinciale en Ontario est passé de **17.20 \$** à **19.70 \$** alors que la taxe provinciale au Québec est passé de **18.10 \$** à **20.60 \$**. Les prix dans les deux provinces demeurent toutefois les plus bas au pays : **61.69 \$** en Ontario et **62.65 \$** au Québec, comparativement à **79.04 \$** en **Saskatchewan** (le plus élevé) et **70.67 \$** au **Nouveau-Brunswick** (le moins élevé parmi les 8 autres provinces). Le nouveau prix au Québec est maintenant de **11.72 \$** sous la moyenne canadienne et de **12.64 \$** sous la moyenne des 8 autres provinces (sans compter l'Ontario).

Province	Prix ^[3]
Colombie-Britannique	74,85 \$
Alberta	74,85 \$
Saskatchewan	79,04 \$
Manitoba	78,60 \$
Ontario	61,69 \$
Québec	62,65 \$
Nouveau-Brunswick	70,67 \$
Nouvelle-Écosse	73,59 \$
Île-du-Prince-Édouard	72,60 \$
Terre-Neuve	78,14 \$
Yukon	68,85 \$
Territoires du Nord-ouest	85,55 \$
Nunavut	73,99 \$

← Nouveau prix d'une cartouche de 200 cigarettes (incluant les récentes hausses en Ontario et au Québec).

- 30 -

Information :

- Louis Gauvin, coordonnateur, **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, (514) 598-5533 ; télé-avertisseur : (514) 361-7046
- François Damphousse, directeur du **bureau du Québec, Association pour les droits des non-fumeurs**, (514) 843-3250 ;
- Francis Thomson, analyste, **bureau d'Ottawa, Association pour les droits de non-fumeurs**, cellulaire : (613) 355-6532.

³ Fondation pour la lutte contre le tabac (Ottawa), Décembre 2003.